

**ANFH - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA
FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL
HOSPITALIER**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
265, rue de Charenton
75012 PARIS

Assemblée générale du 25 juin 2026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



**Passionnement
engagé.**

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

ANFH - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de l'ANFH - Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ANFH - Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BDO IDF

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES
RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z
SAS au Capital de 5.365.000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- La note « 3.5 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation » qui mentionne les décisions prises par les instances paritaires sur les règles de gestion des fonds de la formation ayant un impact comptable.
- La note « 3.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :
 - o du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
 - o ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les règles de présentation et de rattachement des dépenses et engagements de formation des différents dispositifs telles que décrites dans les paragraphes « 3.5 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation » et « 5.1 Engagements hors bilan - Accords pour la réalisation des formations (ARF) » de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust,

SAS BDO IDF
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Représentée par :

Romain LUSSIANA

Signé par Romain LUSSIANA
 Le 1 juin 2026

Signed with
Universign doc_XkLP
 tx_M38a9xxILkMn

Béatrice LAROCHE

Signé par Beatrice Laroche
 Le 1 juin 2026



doc_XkLP
 tx_M38a9xxILkMn

ANFH

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXPERT-COMPTABLE,
BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

Sommaire

BILAN.....	3
ACTIF	3
PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
 ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	 6
1. ACTIVITES DE L'ENTITE	6
1.1. Objet social.....	6
1.2. Nature et périmètre des activités	6
1.3. Moyens mis en œuvre	6
 2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	 7
 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	 8
3.1. Principes généraux.....	8
3.2. Changement de méthode comptable.....	8
3.3. Comptabilisation par l'ANFH de la collecte	9
3.4. Comptabilisation par l'ANFH des conventions de financement.....	9
3.5. Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation.....	10
3.6. Immobilisations et amortissements.....	11
a) Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11
b) Amortissements.....	11
3.7. Créances et dettes.....	11
3.8. Disponibilités et placements.....	12
3.9. Produits à recevoir	12
3.10. Charges constatées d'avance.....	12
 4. DETAIL DES COMPTES	 13
4.1. Notes sur le bilan actif.....	13
4.2. Notes sur le bilan passif.....	16
4.3. Notes sur le compte de résultat.....	18
4.4. Suivi de l'effectif annuel	19
 5. ELEMENTS HORS BILAN	 20
5.1. Engagements hors bilan	20
5.2. Autres informations	21
 ETATS FINANCIERS	 22

BILAN

ACTIF

Bilan avant affectation au 31 décembre 2025 (en €uros)

ACTIF	PLAN/ESAT			FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025 AVANT RETR.	TOTAL 2025 APRES RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
	Brut	AMTS. & Provisions	Net						
Actif immobilisé									
- Immobilisations incorporelles									
Concessions brevets licences	7 716 118,80	7 491 093,58	225 025,22				225 025,22	225 025,22	385 677,19
Sous-Total	7 716 118,80	7 491 093,58	225 025,22				225 025,22	225 025,22	385 677,19
- Immobilisations corporelles									
Terrains	5 985 689,58		5 985 689,58				5 985 689,58	5 985 689,58	5 985 689,58
Constructions	41 074 415,61	23 402 135,66	17 672 279,95				17 672 279,95	17 672 279,95	18 818 402,21
Autres immobilisations	9 656 208,57	8 348 825,59	1 307 382,98				1 307 382,98	1 307 382,98	1 838 207,84
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes	1 575 250,99		1 575 250,99				1 575 250,99	1 575 250,99	248 543,16
Sous-total	58 291 564,75	31 750 961,25	26 540 603,50				26 540 603,50	26 540 603,50	26 890 842,79
- Immobilisations financières									
Prêts, Dépôts et Cautionnements	1 253 680,92		1 253 680,92				1 253 680,92	1 253 680,92	1 143 511,88
Sous-total	1 253 680,92		1 253 680,92	0,00	0,00		1 253 680,92	1 253 680,92	1 143 511,88
Total Actif immobilisé	67 261 364,47	39 242 054,83	28 019 309,64	0,00	0,00		28 019 309,64	28 019 309,64	28 420 031,86
Actif Circulant									
Adhérents et comptes rattachés	32 300 874,04		32 300 874,04	18 275 988,29	4 265 638,66	1 423 125,20	56 265 626,19	56 265 626,19	56 532 509,55
Autres créances	11 279 161,01		11 279 161,01	3 635 711,58	179 823,48	117 682,68	15 212 378,75	15 212 378,75	21 509 039,13
Charges constatées d'avance	763 727,11		763 727,11				763 727,11	763 727,11	610 266,17
Valeurs mobilières de placement	289 024 726,45		289 024 726,45	112 433 991,54	121 600 712,50	86 294 446,87	609 353 877,36	609 353 877,36	588 924 825,92
Disponibilités	87 266 765,13		87 266 765,13	17 971 832,91	18 423 810,94	1 126 684,46	124 789 093,44	124 789 093,44	148 264 150,73
Comptes de liaison	33 280 810,72		33 280 810,72		5 035 275,52		38 316 086,24		
Total Actif circulant	453 916 064,46		453 916 064,46	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	844 700 789,09	806 384 702,85	815 840 791,50
Total Actif	521 177 428,93	39 242 054,83	481 935 374,10	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	872 720 098,73	834 404 012,49	844 260 823,36

La colonne "après retraitement" indique la position active et passive de l'association après élimination des comptes de liaison inter-dispositifs.

PASSIF

PASSIF	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025 AVANT RETR.	TOTAL 2025 APRES RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
Fonds propres et réserves							
- Fonds							
Fonds d'investissement	3 485 893,19				3 485 893,19	3 485 893,19	3 485 893,19
Report à nouveau ARF	-69 096 605,23	530 920,35	61 139 986,08	1 077 357,61	-6 348 341,19	-6 348 341,19	-22 846 569,38
Report à nouveau				54 316 887,00	54 316 887,00	54 316 887,00	54 536 808,24
Report à nouveau ESAT	787 171,88				787 171,88	787 171,88	882 774,34
Résultat net de l'exercice	- 597 909,61	-2 839 952,86	22 852 499,29	-1 017 484,32	18 397 152,50	18 397 152,50	16 182 704,49
Total Fonds propres	-65 421 449,77	-2 309 032,51	83 992 485,37	54 376 760,29	70 638 763,38	70 638 763,38	52 241 610,88
Fonds dédiés							
Fonds dédiés	75 182,56				75 182,56	75 182,56	88 545,35
Total fonds dédiés	75 182,56	0,00	0,00	0,00	75 182,56	75 182,56	88 545,35
Provisions							
Provisions pour risques	559 653,18		139 832,00		699 485,18	699 485,18	685 202,50
Total Provisions	559 653,18	0,00	139 832,00	0,00	699 485,18	699 485,18	685 202,50
Dettes							
Dettes auprès des établ. de crédit *							
Dettes fourn. et comptes rattachés	521 166 795,08	123 955 165,59	63 834 287,69	20 746 332,82	729 702 581,18	729 702 581,18	755 122 488,31
<i>Dont Aide exceptionnelle apprentissage</i>	<i>1 544 817,44</i>				<i>1 544 817,44</i>	<i>1 544 817,44</i>	<i>3 871 454,65</i>
<i>Dont charges à payer ARF et EFF</i>	<i>223 859 121,75</i>		<i>35 303 480,69</i>	<i>7 610 565,98</i>	<i>266 773 168,42</i>	<i>266 773 168,42</i>	<i>271 920 529,95</i>
Dettes fiscales et sociales	10 830 929,88	439 540,73	505 086,41	262 998,53	12 038 555,55	12 038 555,55	12 030 915,59
Dettes sur immobilisations	43 873,29				43 873,29	43 873,29	215 952,90
Autres dettes	4 081 601,61	5 466 461,26	886 901,99	25 150,58	10 460 115,44	10 460 115,44	7 651 259,95
Produits constatés d'avance	10 598 788,27		146 667,64		10 745 455,91	10 745 455,91	16 224 847,88
Comptes de liaison		24 765 389,25		13 550 696,99	38 316 086,24		
Total Dettes	546 721 988,13	154 626 556,83	65 372 943,73	34 585 178,92	801 306 667,61	762 990 581,37	791 245 464,63
Total Passif	481 935 374,10	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	872 720 098,73	834 404 012,49	844 260 823,36

* soldes créditeurs des comptes de banques

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat au 31 décembre 2025 (en €uros)

COMPTES	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Produits des collectes	781 616 588,41	245 819 438,57	81 940 107,27	33 960 213,67	1 143 336 347,92	1 126 638 205,52
Produits des collectes / ex. antérieurs	631 889,69	35 885,83	11 962,03	650,54	680 388,09	975 712,98
Contribution ANDPC				1 582 919,51	1 582 919,51	1 540 791,00
Produits de subvention	4 422 641,52	3 619 217,63	110 708,78		8 152 567,93	12 102 866,03
Total 1 - Produits de formation	786 671 119,62	249 474 542,03	82 062 778,08	35 543 783,72	1 153 752 223,45	1 141 257 575,53
Charges de formation	755 685 904,12	245 716 783,39	59 226 083,47	37 741 157,47	1 098 369 928,45	1 089 227 960,01
<i>dont fonds dédiés apprentissage pour 13 362,79€</i>						
Autres charges de formation	3 445,16	2 955,64	985,90	77 717,08	85 103,78	
Total 2 - Charges de formation	755 689 349,28	245 719 739,03	59 227 069,37	37 818 874,55	1 098 455 032,23	1 089 227 960,01
RESULTAT DE FORMATION	30 981 770,34	3 754 803,00	22 835 708,71	-2 275 090,83	55 297 191,22	52 029 615,52
Subventions fonctionnement	146 442,31				146 442,31	241 284,65
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	24 743,00				24 743,00	
Autres produits	11 639,95	440,34	190,37		12 270,66	295 703,63
Total 3 - Produits de fonctionnement	182 825,26	440,34	190,37		183 455,97	536 988,28
Achat et autres charges ex.	17 032 557,44	2 208 559,46	768 194,55	70 547,40	20 079 858,85	20 538 318,27
Impôts et taxes	1 829 235,69	609 745,23	212 085,32		2 651 066,24	2 589 662,95
Salaires	12 957 585,32	4 104 654,39	1 427 705,86	994 383,00	19 484 328,57	19 388 575,52
Cotisations sociales	4 907 847,97	2 181 998,96	758 955,92		7 848 802,85	7 652 210,02
Dotations aux amortissements	1 482 105,46	489 608,13	170 298,49		2 142 012,08	2 022 122,86
Dotations aux provisions	25 744,57				25 744,57	
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	1 312,28				1 312,28	
Autres charges de fonctionnement	45 877,89	14 892,34	5 179,33	0,22	65 949,78	132 234,69
Total 4 - Charges de fonctionnement	38 282 266,62	9 609 458,51	3 342 419,47	1 064 930,62	52 299 075,22	52 323 124,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-38 099 441,36	-9 609 018,17	-3 342 229,10	-1 064 930,62	-52 115 619,25	-51 786 136,03
RESULTAT D'ACTIVITE	-7 117 671,02	-5 854 215,17	19 493 479,61	-3 340 021,45	3 181 571,97	243 479,49
Autres intérêts et produits assimilés	7 405 771,37	3 365 803,04	3 744 148,78	2 578 935,66	17 094 658,85	18 745 610,35
Reprises sur dépréciations et provisions						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	66 000,00	88 000,00	88 000,00	6 600,00	248 600,00	
Total 5 - Produits financiers	7 471 771,37	3 453 803,04	3 832 148,78	2 585 535,66	17 343 258,85	18 745 610,35
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total 6 - Charges financières						
RESULTAT FINANCIER	7 471 771,37	3 453 803,04	3 832 148,78	2 585 535,66	17 343 258,85	18 745 610,35
RESULTAT COURANT	354 100,35	-2 400 412,13	23 325 628,39	- 754 485,79	20 524 830,82	18 989 089,84
Total 7 - Produits exceptionnels						43 998,21
Total 8 - Charges exceptionnelles						32 912,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 086,07
Impôts sur produits financiers	952 009,96	439 540,73	473 129,10	262 998,53	2 127 678,32	2 817 471,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 597 909,61	-2 839 952,86	22 852 499,29	-1 017 484,32	18 397 152,50	16 182 704,49

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. ACTIVITES DE L'ENTITE

1.1. Objet social

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) a pour vocation de favoriser et d'améliorer la qualification professionnelle des personnels de la fonction publique hospitalière, ainsi que des médecins, odontologistes et pharmaciens exerçant leurs fonctions au sein des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.

1.2. Nature et périmètre des activités

L'ANFH est agréée par le ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- Du Plan de formation,
- Des Congés de Formation Professionnelle (CFP),
- Des études relatives à la promotion professionnelle (FMEP),
- Du Développement Professionnel Continu Médical (DPCM).

L'ANFH est également chargée par les ministères de la Santé et du Travail de collecter et mutualiser les fonds destinés à la formation professionnelle des travailleurs accueillis par les ESAT.

En complément de la gestion des fonds, l'ANFH propose à ses adhérents un ensemble de services pour les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : outils informatiques (GESFORM EVOLUTION et l'outil LaForMuLE), veille réglementaire, informations, offre de formation, outils méthodologiques et supports de communication.

1.3. Moyens mis en œuvre

L'ANFH assure la collecte, la gestion et la mutualisation des cotisations annuelles versées par les établissements hospitaliers et définit la procédure et les règles générales de prise en charge des dépenses afférentes aux plans de formation des établissements et à la promotion des actions de formation ou toute autre action ayant trait à la formation.

L'association, non lucrative, n'est pas assujettie à la TVA.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan est de 834 404 K€.

Le total des produits de formation est de 1 153 752 K€.

Le résultat net comptable est un excédent de 18 397 K€.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur résultant du plan comptable général, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement ANC 2022-06 et aux dispositions spécifiques applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, Règlement ANC 2018-06 actualisé du règlement ANC 2023-03.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

**Image fidèle,
Comparabilité,
Continuité d'activité,
Régularité,
Sincérité,
Prudence,
Permanence des méthodes comptables à l'exception du changement de méthode décrit ci-après.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite "des coûts historiques". Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

La présente annexe ne porte que sur les informations significatives et les éléments chiffrés sont indiqués en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.2. Changement de méthode comptable.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC 2023-03 (publiés au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'ANFH les applique pour la première fois à l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025. Ces règlements modifient le PCG et introduisent notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Le nouveau plan comptable (PCG, nouvel art. 513-5) prévoit ainsi que seuls relèvent du résultat exceptionnel les charges et produits directement liés à un événement **majeur et inhabituel** :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement ;
- un événement inhabituel n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité ;
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

En conséquence :

- les cessions d'immobilisations sont désormais classées en résultat d'exploitation, ces opérations étant considérées comme habituelles dans l'association ;
- les pénalités et amendes sont reclassées en résultat d'exploitation, compte tenu de leur caractère courant.

Les transferts de charges ne sont désormais plus utilisés. En conséquence, les remboursements sont comptabilisés dans des sous-comptes de charges, au crédit de ces derniers.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable, dont l'application est prospective. Elle n'a pas d'impact sur le résultat ni sur les fonds propres. Ainsi, les impacts sur les comptes de l'ANFH sont non significatifs.

3.3. Comptabilisation par l'ANFH de la collecte

Les versements des adhérents sont intégrés à la collecte à recevoir dès lors qu'il existe un engagement contractuel de versement par l'adhérent au 31 décembre 2025. A défaut, les versements sont comptabilisés lors de leur encaissement.

La méthode de rattachement des cotisations consiste, ainsi, à prendre en compte toutes les cotisations encaissées en 2025 et celles encaissées jusqu'au 31 janvier 2026 et relatives à des salaires et traitements versés en 2025.

Les cotisations comptabilisées sur l'exercice s'établissent à 1 144 017 K€, toutes activités confondues, dont 680 K€ au titre des exercices antérieurs.

3.4. Comptabilisation par l'ANFH des conventions de financement

Les conventions de financement (subventions) conclues entre l'ANFH et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide destinée à la réalisation par l'ANFH de l'opération de formation mentionnée dans la convention. L'aide notifiée par l'organisme financeur à l'ANFH est un montant maximum dont l'attribution dépend du montant des engagements d'actions de formation et de leur réalisation.

Le critère d'engagement en charges des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de l'aide. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par l'organisme financeur de l'engagement par l'ANFH des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Aide exceptionnelle au recrutement d'apprentis

Une convention tripartite a été signée en 2023 entre le ministère de la Santé, l'ANFH et le CHU de ROUEN pour le versement d'une aide exceptionnelle de 11,7 M€ pour l'aide au recrutement d'apprentis dans la fonction publique hospitalière (aide de 3 000 euros par an et par contrat).

Les crédits ONDAM correspondant à l'aide exceptionnelle à l'apprentissage transitent par le CHU de ROUEN avant d'être reversés à l'ANFH en N+1 au regard des crédits engagés et payés au titre de l'exercice N.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif "fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "report en fonds dédiés".

Par ailleurs, l'ANFH s'engageant sur la totalité de la durée des contrats, les futurs versements dédiés aux contrats pluriannuels sont comptabilisés en charges à payer.

Durant l'exercice 2025, les dépenses relatives à l'aide exceptionnelle pour l'apprentissage sont de 1,5 M€, dont 1,3 M€ au titre des années 2026 et suivantes.

Les travaux sur l'éligibilité des dossiers et les cas de rupture de contrat n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour complète sur l'année. Le taux d'annulation a donc été conservé identique à celui du 31 décembre 2024 (7,02%).

Par conséquent, le montant inscrit en fonds dédiés s'établit à 0,08 M€ en 2025 contre 0,09 M€ au 31 décembre 2024.

3.5. Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation

Charges à payer et règles de gestion

Les normes comptables imposées aux OPCO par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et issues du règlement n° 2019-03 relatif à l'établissement des comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle ne concernent pas directement l'ANFH. Néanmoins, cette dernière a choisi d'en appliquer certains principes.

Charges à payer pour les Accords pour Réalisation de la Formation (ARF)

Pour rappel, les Accords pour Réalisation de la Formation (ARF) correspondent à des accords de prise en charge délivrés. Les ARF+1 concernent l'année N+1 et les ARF++ portent sur les années au-delà de l'année suivante.

La charge à payer ARF est constituée du solde créditeur existant à la clôture, calculée selon les règles édictées ci-après.

a) PLAN - Plan de formation (83 %)

La provision pour les enveloppes PLAN "Etablissement" est calculée sur les ARF+1 (dans la limite du solde comptable).

b) PLAN - Fonds de Qualification (FQ et CPF)

Le solde comptable est reportable dans la limite des ARF++.

La provision est calculée sur les ARF+1 (dans la limite du solde comptable).

c) PLAN "Régional" (4 %)

Le solde comptable est reportable dans la limite des ARF++.

Les ARF+1 sont donc provisionnés dans la limite des soldes comptables.

Charges à payer pour Engagements à Financer de la Formation (EFF) - CFP : dettes à court terme

La charge à payer EFF afférente au dispositif CFP est calculée à partir des engagements postérieurs à la date d'arrêt. Il s'agit de formations pour lesquelles un accord de prise en charge a été donné par l'ANFH à un agent et qui seront réalisées au cours des exercices suivants.

La méthodologie d'évaluation des taux d'annulation a été revue pour se rapprocher de celle prévue dans le règlement ANC 2019-03 applicable aux OPCO. Ainsi, depuis 2020, la base retenue pour le calcul du taux d'annulation comprend tous les engagements initiaux, sur les trois derniers millésimes intégralement soldés.

Cependant, compte tenu des annulations exceptionnellement importantes de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, sur 2025, le taux d'annulation a été calculé sur les millésimes 2018 et 2019 en tenant compte des DENM et des annulations de DENM.

Sur la base de cette méthode d'estimation, le taux d'annulation au 31 décembre 2025 s'établit à 8,48 %.

3.6. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général ANC 2022-06.

a) Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Évaluées de façon fiable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'apport.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts, qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b) Amortissements

La comptabilisation des amortissements est réalisée dans le respect du PCG ANC 2022-06, sur la définition des actifs amortissables et sur la notion de plan d'amortissement. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien et non plus sur les durées d'usage habituellement admises.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| • Logiciel et progiciel | 3 à 5 ans |
| • Constructions et composants | 14 à 58 ans |
| • Agencements des constructions | 5 à 25 ans |
| • Matériel informatique | 3 à 20 ans |
| • Mobilier | 3 à 25 ans |

3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence.

3.8. Disponibilités et placements

La valeur brute des participations et les valeurs mobilières de placement correspondent au coût d'achat, hors frais accessoires, de ces éléments. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à due concurrence.

Les liquidités disponibles en banque et en caisse figurent pour leur valeur nominale.

3.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir, inclus dans les postes d'actif circulant, représentent le montant des produits non encore facturés par l'organisme mais imputables à l'exercice.

3.10. Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4. DETAIL DES COMPTES

4.1. Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous (en K€) :

Immobilisations brutes

Immobilisations brutes	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 662	55	-	7 716
<i>Solutions informatiques</i>	7 662	55	-	7 716
Immobilisations corporelles	56 830	1 632	171	58 292
<i>Terrains</i>	5 986	-	-	5 986
<i>Bâtiment</i>	1 875	-	-	1 875
<i>Constructions</i>	39 102	99	2	39 199
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	9 619	152	114	9 656
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	248	1 381	55	1 575
Immobilisations financières	1 144	110	-	1 254
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	1 144	110	-	1 254
TOTAL	65 635	1 797	171	67 262

Amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans	Linéaire	7 276	215	-	7 491
<i>Solutions informatiques</i>			7 276	215	-	7 491
Immobilisations corporelles	33 à 58 ans 5 à 53 ans 3 à 25 ans	Non applicable	29 940	1 927	117	31 751
<i>Terrains</i>			-			-
<i>Bâtiment</i>		Linéaire	203	31	-	234
<i>Constructions</i>		Linéaire	21 956	1 215	2	23 169
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		Linéaire	7 781	681	114	8 349
TOTAL			37 216	2 142	117	39 242

ÉTAT DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS D'IMMOBILISATIONS

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total solutions informatiques	55	55				
Total immobilisations corporelles	1 632			1 632		
Total immobilisations financières	110			110		
TOTAL	1 797	55	-	1 742	-	-

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total solutions informatiques	-					
Total immobilisations corporelles	171	55				117
Total immobilisations financières	-					
TOTAL	171	55	-	-	-	117

ÉTAT DES DOTATIONS ET DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une revalorisation	Sur éléments non amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Dotations exceptionnelles
Total immobilisations incorporelles	215	-	-	215	-
Total immobilisations corporelles	1 927	-	-	1 927	-
Total immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL	2 142	-	-	2 142	-

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Total immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	117	-	-	117
Total immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	117	-	-	117

Créances

Etat des échéances des créances	Brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé :			
Prêts organismes collecteurs	1 130		1 130
Autres immobilisations financières	123		123
TOTAL	1 253	-	1 253
Actif circulant :			
Acomptes versés sur commandes	194	194	-
Créances adhérents et comptes rattachés	56 266	56 266	-
Autres créances	15 018	9 685	5 333
Charges constatées d'avance	764	764	-
TOTAL	72 242	66 910	5 333
TOTAL GENERAL	73 495	66 910	6 586

Les autres créances à plus d'un an sont constituées par des produits à recevoir des subventions.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances :	
Créances adhérents et comptes rattachés	56 262
Autres créances	5 512
Intérêts courus	491
TOTAL	62 265

Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	764	10 745
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	764	10 745

Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2025 se compose de la façon suivante :

	31/12/2025	
	Valeurs mobilières	Disponibilités
PLAN / ESAT	289 025	87 267
FMEP	112 434	17 972
CFP	121 601	18 424
DPCM	86 294	1 127
TOTAL	609 354	124 789

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par des produits liquides et essentiellement sans risque.

4.2. Notes sur le bilan passif

Fonds propres

ANFH	A l'ouverture	Affectation	Résultat N	A la clôture
<i>Fonds et réserves :</i>				
Fonds d'investissement	3 486	-		3 486
Report à nouveau ARF	- 22 847	16 498		- 6 348
Report à nouveau	54 537	- 220		54 317
Report à nouveau ESAT	883	- 96		787
TOTAL	36 059	16 183	-	52 242
<i>Fonds propres :</i>				
Résultat exercice	16 183	- 16 183	18 397	18 397
TOTAL	52 242	-	18 397	70 639

Fonds dédiés

ANFH	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Aide exceptionnelle en faveur de l'apprentissage	89	13		75
TOTAL	89	13	-	75

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	685	39	3	22	699
Provisions pour charges	-	-			-
TOTAL	685	39	3		699

Les provisions totalisent 699 K€ lors de la clôture et se répartissent de la façon suivante :

- Provision au titre de la subvention CNSA 2007, PLAN et FMEP pour 660 K€,
- Provision au titre d'un litige salarial pour 39 K€.

Dettes

Echéances des dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes :				
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	-	-	-	-
Dettes de formation et fournisseurs	461 385	461 385	-	-
Dettes Aide Exceptionnelle Apprentissage	1 545	1 545	-	-
Dettes ARF et EFF	266 773	266 773	-	-
Dettes fiscales et sociales	12 039	12 039	-	-
Dettes sur immobilisations	44	44	-	-
Autres dettes	10 460	10 460	-	-
Produits constatés d'avance	10 745	10 745	-	-
TOTAL GENERAL	762 991	762 991	-	-

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes :	
Adhérents	728 192
Dettes fiscales et sociales	8 278
Autres dettes	78
TOTAL	736 548

Charges à payer (ARF et EFF)

Détail des ARF et EFF par envelope présents au bilan	Montant
ARF PLAN "Etablissement"	148 026
ARF FQ&CPF	66 478
ARF 4%	9 355
EFF CFP	35 303
ARF DPCM	7 611
TOTAL	266 773

4.3. Notes sur le compte de résultat

Produits de la collecte

Les produits de l'ANFH sont constitués par la collecte des fonds consacrés à la formation professionnelle continue (FPC) au titre :

- Du plan de formation (PLAN), cotisation de 2,1 % de la masse salariale versée facultativement à l'ANFH pour 782 M€,
- Du Congé de Formation Professionnelle (CFP), du congé de validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences (BC), cotisation obligatoire de 0,2 % de la masse salariale, pour 82 M€,
- Des études promotionnelles (FMEP), cotisation obligatoire de 0,6 % de la masse salariale, pour 246 M€,
- Des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui versent leurs cotisations (4,8 %) en fonction de leur masse salariale de l'année N-1. Leur engagement est annuel pour 0,5 M€,
- Du Développement Professionnel Continu Médical (DPCM) (0,5 % pour les CHU et 0,75 % pour les autres établissements) - Cotisations sur la masse salariale du personnel médical pour 34 M€.

Produits de subventions

Les conventions de financement conclues entre l'ANFH et les organismes financeurs prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide destinée à la réalisation par l'ANFH d'opérations de formation.

Le critère de réalisation des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de ces aides. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par l'organisme financeur de l'engagement par l'ANFH de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Le produit des subventions est constaté sur la période dans la limite des engagements pris par l'ANFH.

Les produits de subvention sont constatés par l'ANFH dans la limite des coûts engagés.

Répartition des charges par activité

La répartition des charges par activité s'effectue selon la clé de répartition suivante et en respectant un plafonnement de 5,9 % de la collecte :

- | | |
|--------|-------|
| • PLAN | 69 %, |
| • FMEP | 23 %, |
| • CFP | 8 %. |

Les frais d'animation et les frais de GESFORM sont intégralement supportés par le PLAN.

Dans le cas du DPCM, les frais de gestion sont plafonnés à 3 % du montant de la collecte majoré de la contribution ANDPC consommée.

Résultat exceptionnel

Sur l'exercice 2025, avec l'application du règlement ANC 2022-06 et de la nouvelle définition du résultat exceptionnel, aucun flux n'a été enregistré en résultat exceptionnel.

Désormais, seuls les événements majeurs et inhabituels sont enregistrés dans cette section.

4.4. Suivi de l'effectif annuel

Catégories de salariés	31/12/2025	31/12/2024	Var.
Cadres	91	87	5%
Non cadres	292	291	0%
Effectif moyen de l'exercice (ETP)	383	378	4%

5. ELEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements hors bilan

Indemnités de fin de carrière du personnel

L'article L. 123-13 du Code de commerce prescrit que soit indiqué dans l'annexe l'ensemble des engagements de retraite des membres du personnel.

L'ANFH a retenu le principe de communiquer le montant des indemnités de fin de carrière en annexe au titre des engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2025, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode dite "prospective des unités de crédit projetées" :

- Taux d'actualisation : 3,96 % (taux IBOXX au 31 décembre 2025),
- Hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 64 ans,
- Taux moyen d'augmentation de 2 %,
- Taux de charges sociales patronales de 51,64 % pour les non-cadres et 62,91 % pour les cadres.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 1 507 K€.

Accords pour la réalisation des formations (ARF)

Les engagements relatifs aux accords pour la réalisation des formations se ventilent comme suit :

PLAN : répartition entre charges à payer et hors bilan des ARF au 31 décembre 2025 en K€ :

Répartition	ARF ++	Charges à payer	Hors Bilan
Total ARF PLAN	434 146	223 859	210 287
%	100,0%	51,6%	48,4%

FMEP : répartition entre charges à payer et hors bilan des ARF au 31 décembre 2025 en K€ :

Répartition	ARF ++	Charges à payer	Hors Bilan
Total ARF FMEP	274 703	-	274 703
%	100,0%	0,0%	100,0%

DPCM : répartition entre charges à payer et hors bilan des ARF au 31 décembre 2025 en K€ :

Répartition	ARF ++	Charges à payer	Hors Bilan
Total ARF DPCM	8 987	7 611	1 376
%	100,0%	84,7%	15,3%

Contribution volontaire en nature

L'ANFH ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature.

5.2. Autres informations

Rémunération des dirigeants (Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006)

L'information n'est pas communiquée car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires CAC	BDO
Honoraires afférents à la certification des comptes	179
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	103
TOTAL	282

ETATS FINANCIERS

Conformément au Règlement 2019-03, les états financiers sont présentés sous forme agrégée et par dispositif.

Au bilan, le total avant retraitement présente les comptes de liaison actifs et passifs par dispositif qui correspondent aux quotes-parts réparties entre les dispositifs. Ces derniers sont neutralisés dans la colonne après retraitement.

Bilan Actif

Bilan avant affectation au 31 décembre 2025 (en Euros)

ACTIF	PLAN/ESAT			FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025 AVANT RETR.	TOTAL 2025 APRES RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
	Brut	AMTS. & Provisions	Net						
Actif immobilisé									
- Immobilisations incorporelles									
Concessions brevets licences	7 716 118,80	7 491 093,58	225 025,22				225 025,22	225 025,22	385 677,19
Sous-Total	7 716 118,80	7 491 093,58	225 025,22				225 025,22	225 025,22	385 677,19
- Immobilisations corporelles									
Terrains	5 985 689,58		5 985 689,58				5 985 689,58	5 985 689,58	5 985 689,58
Constructions	41 074 415,61	23 402 135,66	17 672 279,95				17 672 279,95	17 672 279,95	18 818 402,21
Autres immobilisations	9 656 208,57	8 348 825,59	1 307 382,98				1 307 382,98	1 307 382,98	1 838 207,84
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes	1 575 250,99		1 575 250,99				1 575 250,99	1 575 250,99	248 543,16
Sous-total	58 291 564,75	31 750 961,25	26 540 603,50				26 540 603,50	26 540 603,50	26 890 842,79
- Immobilisations financières									
Prêts, Dépôts et Cautionnements	1 253 680,92		1 253 680,92				1 253 680,92	1 253 680,92	1 143 511,88
Sous-total	1 253 680,92		1 253 680,92	0,00	0,00		1 253 680,92	1 253 680,92	1 143 511,88
Total Actif immobilisé	67 261 364,47	39 242 054,83	28 019 309,64	0,00	0,00		28 019 309,64	28 019 309,64	28 420 031,86
Actif Circulant									
Adhérents et comptes rattachés	32 300 874,04		32 300 874,04	18 275 988,29	4 265 638,66	1 423 125,20	56 265 626,19	56 265 626,19	56 532 509,55
Autres créances	11 279 161,01		11 279 161,01	3 635 711,58	179 823,48	117 682,68	15 212 378,75	15 212 378,75	21 509 039,13
Charges constatées d'avance	763 727,11		763 727,11				763 727,11	763 727,11	610 266,17
Valeurs mobilières de placement	289 024 726,45		289 024 726,45	112 433 991,54	121 600 712,50	86 294 446,87	609 353 877,36	609 353 877,36	588 924 825,92
Disponibilités	87 266 765,13		87 266 765,13	17 971 832,91	18 423 810,94	1 126 684,46	124 789 093,44	124 789 093,44	148 264 150,73
Comptes de liaison	33 280 810,72		33 280 810,72		5 035 275,52		38 316 086,24		
Total Actif circulant	453 916 064,46		453 916 064,46	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	844 700 789,09	806 384 702,85	815 840 791,50
Total Actif	521 177 428,93	39 242 054,83	481 935 374,10	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	872 720 098,73	834 404 012,49	844 260 823,36

Bilan Passif

PASSIF	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025 AVANT RETR.	TOTAL 2025 APRES RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
Fonds propres et réserves							
- Fonds							
Fonds d'investissement	3 485 893,19				3 485 893,19	3 485 893,19	3 485 893,19
Report à nouveau ARF	-69 096 605,23	530 920,35	61 139 986,08	1 077 357,61	-6 348 341,19	-6 348 341,19	-22 846 569,38
Report à nouveau				54 316 887,00	54 316 887,00	54 316 887,00	54 536 808,24
Report à nouveau ESAT	787 171,88				787 171,88	787 171,88	882 774,34
Résultat net de l'exercice	- 597 909,61	-2 839 952,86	22 852 499,29	-1 017 484,32	18 397 152,50	18 397 152,50	16 182 704,49
Total Fonds propres	-65 421 449,77	-2 309 032,51	83 992 485,37	54 376 760,29	70 638 763,38	70 638 763,38	52 241 610,88
Fonds dédiés							
Fonds dédiés	75 182,56				75 182,56	75 182,56	88 545,35
Total fonds dédiés	75 182,56	0,00	0,00	0,00	75 182,56	75 182,56	88 545,35
Provisions							
Provisions pour risques	559 653,18		139 832,00		699 485,18	699 485,18	685 202,50
Total Provisions	559 653,18	0,00	139 832,00	0,00	699 485,18	699 485,18	685 202,50
Dettes							
Dettes auprès des établ. de crédit *							
Dettes fourn. et comptes rattachés	521 166 795,08	123 955 165,59	63 834 287,69	20 746 332,82	729 702 581,18	729 702 581,18	755 122 488,31
<i>Dont Aide exceptionnelle apprentissage</i>	<i>1 544 817,44</i>				<i>1 544 817,44</i>	<i>1 544 817,44</i>	<i>3 871 454,65</i>
<i>Dont charges à payer ARF et EFF</i>	<i>223 859 121,75</i>		<i>35 303 480,69</i>	<i>7 610 565,98</i>	<i>266 773 168,42</i>	<i>266 773 168,42</i>	<i>271 920 529,95</i>
Dettes fiscales et sociales	10 830 929,88	439 540,73	505 086,41	262 998,53	12 038 555,55	12 038 555,55	12 030 915,59
Dettes sur immobilisations	43 873,29				43 873,29	43 873,29	215 952,90
Autres dettes	4 081 601,61	5 466 461,26	886 901,99	25 150,58	10 460 115,44	10 460 115,44	7 651 259,95
Produits constatés d'avance	10 598 788,27		146 667,64		10 745 455,91	10 745 455,91	16 224 847,88
Comptes de liaison		24 765 389,25		13 550 696,99	38 316 086,24		
Total Dettes	546 721 988,13	154 626 556,83	65 372 943,73	34 585 178,92	801 306 667,61	762 990 581,37	791 245 464,63
Total Passif	481 935 374,10	152 317 524,32	149 505 261,10	88 961 939,21	872 720 098,73	834 404 012,49	844 260 823,36

* soldes créditeurs des comptes de banques

Compte de résultat

Compte de résultat au 31 décembre 2025 (en €uros)

COMPTES	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2025 AVANT RET	TOTAL 2025 APRES RET	TOTAL 2024 APRES RET
Produits des collectes	781 616 588,41	245 819 438,57	81 940 107,27	33 960 213,67	1 143 336 347,92	1 143 336 347,92	1 126 638 205,52
Produits des collectes / ex. antérieurs	631 889,69	35 885,83	11 962,03	650,54	680 388,09	680 388,09	975 712,98
Contribution ANDPC				1 582 919,51	1 582 919,51	1 582 919,51	1 540 791,00
Produits de subvention	4 422 641,52	3 619 217,63	110 708,78		8 152 567,93	8 152 567,93	12 102 866,03
Total 1 - Produits de formation	786 671 119,62	249 474 542,03	82 062 778,08	35 543 783,72	1 153 752 223,45	1 153 752 223,45	1 141 257 575,53
Charges de formation	755 685 904,12	245 716 783,39	59 226 083,47	37 741 157,47	1 098 369 928,45	1 098 369 928,45	1 089 227 960,01
dont fonds dédiés apprentissage pour 13 362,79€							
Autres charges de formation	3 445,16	2 955,64	985,90	77 717,08	85 103,78	85 103,78	
Total 2 - Charges de formation	755 689 349,28	245 719 739,03	59 227 069,37	37 818 874,55	1 098 455 032,23	1 098 455 032,23	1 089 227 960,01
RESULTAT DE FORMATION	30 981 770,34	3 754 803,00	22 835 708,71	-2 275 090,83	55 297 191,22	55 297 191,22	52 029 615,52
Subventions fonctionnement	146 442,31				146 442,31	146 442,31	241 284,65
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	24 743,00				24 743,00	24 743,00	
Autres produits	11 639,95	440,34	190,37		12 270,66	12 270,66	295 703,63
Total 3 - Produits de fonctionnement	182 825,26	440,34	190,37		183 455,97	183 455,97	536 988,28
Achat et autres charges ex.	17 032 557,44	2 208 559,46	768 194,55	70 547,40	20 079 858,85	20 079 858,85	20 538 318,27
Impôts et taxes	1 829 235,69	609 745,23	212 085,32		2 651 066,24	2 651 066,24	2 589 662,95
Salaires	12 957 585,32	4 104 654,39	1 427 705,86	994 383,00	19 484 328,57	19 484 328,57	19 388 575,52
Cotisations sociales	4 907 847,97	2 181 998,96	758 955,92		7 848 802,85	7 848 802,85	7 652 210,02
Dotations aux amortissements	1 482 105,46	489 608,13	170 298,49		2 142 012,08	2 142 012,08	2 022 122,86
Dotations aux provisions	25 744,57				25 744,57	25 744,57	
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	1 312,28				1 312,28	1 312,28	
Autres charges de fonctionnement	45 877,89	14 892,34	5 179,33	0,22	65 949,78	65 949,78	132 234,69
Total 4 - Charges de fonctionnement	38 282 266,62	9 609 458,51	3 342 419,47	1 064 930,62	52 299 075,22	52 299 075,22	52 323 124,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-38 099 441,36	-9 609 018,17	-3 342 229,10	-1 064 930,62	-52 115 619,25	-52 115 619,25	-51 786 136,03
RESULTAT D'ACTIVITE	-7 117 671,02	-5 854 215,17	19 493 479,61	-3 340 021,45	3 181 571,97	3 181 571,97	243 479,49
Autres intérêts et produits assimilés	7 405 771,37	3 365 803,04	3 744 148,78	2 578 935,66	17 094 658,85	17 094 658,85	18 745 610,35
Reprises sur dépréciations et provisions							
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	66 000,00	88 000,00	88 000,00	6 600,00	248 600,00	248 600,00	
Total 5 - Produits financiers	7 471 771,37	3 453 803,04	3 832 148,78	2 585 535,66	17 343 258,85	17 343 258,85	18 745 610,35
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie							
Total 6 - Charges financières							
RESULTAT FINANCIER	7 471 771,37	3 453 803,04	3 832 148,78	2 585 535,66	17 343 258,85	17 343 258,85	18 745 610,35
RESULTAT COURANT	354 100,35	-2 400 412,13	23 325 628,39	-754 485,79	20 524 830,82	20 524 830,82	18 989 089,84
Total 7 - Produits exceptionnels							43 998,21
Total 8 - Charges exceptionnelles							32 912,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 086,07
Impôts sur produits financiers	952 009,96	439 540,73	473 129,10	262 998,53	2 127 678,32	2 127 678,32	2 817 471,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 597 909,61	-2 839 952,86	22 852 499,29	-1 017 484,32	18 397 152,50	18 397 152,50	16 182 704,49

Bilan 2024

Bilan approuvé par le commissaire aux comptes au 31 décembre 2024 (en euros)

Bilan actif

ACTIF	PLAN/ESAT			FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2024 AVANT RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
	Brut	AMTS. & Provisions	Net					
Actif immobilisé								
- Immobilisations incorporelles								
Concessions brevets licences	7 661 581,80	7 275 904,61	385 677,19				385 677,19	385 677,19
Sous-Total	7 661 581,80	7 275 904,61	385 677,19				385 677,19	385 677,19
- Immobilisations corporelles								
Terrains	5 985 689,58		5 985 689,58				5 985 689,58	5 985 689,58
Constructions	40 976 944,04	22 158 541,83	18 818 402,21				18 818 402,21	18 818 402,21
Autres immobilisations	9 619 390,74	7 781 182,90	1 838 207,84				1 838 207,84	1 838 207,84
Immobilisations en cours	248 543,16		248 543,16				248 543,16	248 543,16
Sous-total	56 830 567,52	29 939 724,73	26 890 842,79				26 890 842,79	26 890 842,79
- Immobilisations financières								
Prêts, Dépôts et Cautionnements	1 143 511,88		1 143 511,88				1 143 511,88	1 143 511,88
Sous-total	1 143 511,88		1 143 511,88				1 143 511,88	1 143 511,88
Total Actif immobilisé	65 635 661,20	37 215 629,34	28 420 031,86	0,00	0,00	0,00	28 420 031,86	28 420 031,86
Actif Circulant								
Adhérents et comptes rattachés	33 045 345,33		33 045 345,33	18 177 103,40	3 810 378,14	1 499 682,68	56 532 509,55	56 532 509,55
Autres créances	12 391 571,47	38 725,06	12 352 846,41	8 672 675,68	295 115,00	188 402,04	21 509 039,13	21 509 039,13
Comptes de liaison	43 402 826,98		43 402 826,98		2 505 988,57		45 908 815,55	45 908 815,55
Valeurs mobilières de placement	286 189 272,75		286 189 272,75	112 367 131,13	108 446 363,17	81 922 058,87	588 924 825,92	588 924 825,92
Disponibilités	105 902 450,43		105 902 450,43	21 865 539,94	16 725 831,05	3 770 329,31	148 264 150,73	148 264 150,73
Total Actif circulant	480 931 466,96	38 725,06	480 892 741,90	161 082 450,15	131 783 675,93	87 380 472,90	861 139 340,88	815 230 525,33
Compte de régularisation								
Charges constatées d'avance	610 266,17		610 266,17				610 266,17	610 266,17
Total Actif	547 177 394,33	37 254 354,40	509 923 039,93	161 082 450,15	131 783 675,93	87 380 472,90	890 169 638,91	844 260 823,36

Bilan passif

PASSIF	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2024 AVANT RETR.	TOTAL 2024 APRES RETR.
Fonds propres : fonds associatifs et réserves						
- Fonds associatifs						
Fonds d'investissement	3 485 893,19				3 485 893,19	3 485 893,19
Report à nouveau ARF	-68 854 247,61	1 763 546,05	43 518 294,07	725 838,11	-22 846 569,38	-22 846 569,38
Report à nouveau				54 536 808,24	54 536 808,24	54 536 808,24
Report à nouveau ESAT	882 774,34				882 774,34	882 774,34
Résultat net de l'exercice	-337 960,08	-1 232 625,70	17 621 692,01	131 598,26	16 182 704,49	16 182 704,49
Total Fonds propres	-64 823 540,16	530 920,35	61 139 986,08	55 394 244,61	52 241 610,88	52 241 610,88
Fonds dédiés						
Fonds dédiés	88 545,35				88 545,35	88 545,35
Total Fonds dédiés	88 545,35	0,00	0,00	0,00	88 545,35	88 545,35
Provisions						
Provisions pour risques et charges	520 627,50		139 832,00		660 459,50	660 459,50
Provisions pour risques exceptionnelles	24 743,00				24 743,00	24 743,00
Total Provisions	545 370,50	0,00	139 832,00	0,00	685 202,50	685 202,50
Dettes						
Dettes auprès des établ. de crédit *						
Dettes fourn. et comptes rattachés	544 040 069,79	123 767 171,02	68 964 274,15	18 350 973,35	755 122 488,31	755 122 488,31
Dont Aide Exceptionnelle Apprentissage	3 871 454,65				3 871 454,65	3 871 454,65
Dont charges à payer ARF & EFF	226 162 756,91		39 073 526,89	6 684 246,15	271 920 529,95	271 920 529,95
Dettes fiscales et sociales	10 579 650,42	543 902,95	586 287,91	321 074,31	12 030 915,59	12 030 915,59
Dettes sur immobilisations	215 952,90				215 952,90	215 952,90
Autres dettes	4 083 205,40	2 662 138,69	881 442,64	24 473,22	7 651 259,95	7 651 259,95
Comptes de liaison		33 578 317,14		12 330 498,41	45 908 815,55	
Total Dettes	558 918 878,51	160 551 529,80	70 432 004,70	31 027 019,29	820 929 432,30	775 020 616,75
Comptes de régularisation						
Produits constatés d'avance	15 193 785,73		71 853,15	959 209,00	16 224 847,88	16 224 847,88
Total Passif	509 923 039,93	161 082 450,15	131 783 675,93	87 380 472,90	890 169 638,91	844 260 823,36

* solde créditeur des comptes de banque

Compte de résultat 2024

Compte de résultat approuvé par le commissaire aux comptes au 31 décembre 2024 (en euros)

COMPTES	PLAN/ESAT	FMEP	CFP	DPCM	TOTAL 2024
Produits des collectes	770 952 523,86	242 343 558,39	80 781 600,72	32 560 522,55	1 126 638 205,52
Produits des collectes / ex. antérieurs	863 824,84	80 582,30	26 603,19	4 702,65	975 712,98
Contribution ANDPC				1 540 791,00	1 540 791,00
Produits de subvention	7 875 104,75	4 067 863,41	159 897,87		12 102 866,03
Total 1 - Produits de formation	779 691 453,45	246 492 004,10	80 968 101,78	34 106 016,20	1 141 257 575,53
Charges de formation	744 458 604,14	236 615 522,22	59 620 198,86	34 609 714,49	1 075 304 039,71
Variation des charges de formation ARF & EFF	-7 061 540,08		3 353 798,51	780 617,54	-2 927 124,03
Charges de formation cofinancées	10 789 703,64	4 067 863,41	159 897,87		15 017 464,92
dont aide exceptionnelle apprentissage payée et à payer 2 851 455€					
dont report en Fonds dédiés 88 545€					
Actions de formations nationales	514 227,79				514 227,79
Frais de déplacement stagiaires	894 255,13				894 255,13
Charges de formation projet	425 096,49				425 096,49
Total 2 - Charges de formation	750 020 347,11	240 683 385,63	63 133 895,24	35 390 332,03	1 089 227 960,01
RESULTAT DE FORMATION	29 671 106,34	5 808 618,47	17 834 206,54	-1 284 315,83	52 029 615,52
Subventions fonctionnement	241 284,65				241 284,65
Autres produits	176 396,12	88 518,47	30 789,04		295 703,63
Total 3 - Produits de fonctionnement	417 680,77	88 518,47	30 789,04	0,00	536 988,28
Achat et autres charges ex.	17 397 009,03	2 328 409,42	809 881,42	3 018,40	20 538 318,27
Impôts et taxes	1 786 867,42	595 622,50	207 173,03		2 589 662,95
Salaires et appointements	11 156 307,87	4 058 107,63	1 411 515,70	1 018 015,00	17 643 946,20
Charges de sécurité sociale	4 833 030,10	1 612 986,23	560 778,26		7 006 794,59
Autres charges de personnel	1 653 029,46	549 039,75	187 975,54		2 390 044,75
Autres charges	97 509,69	25 170,16	8 754,84	800,00	132 234,69
Dotations aux amts. et provisions	1 395 264,86	465 088,19	161 769,81		2 022 122,86
Total 4 - Charges de fonctionnement	38 319 018,43	9 634 423,88	3 347 848,60	1 021 833,40	52 323 124,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-37 901 337,66	-9 545 905,41	-3 317 059,56	-1 021 833,40	-51 786 136,03
RESULTAT D'ACTIVITE	-8 230 231,32	-3 737 286,94	14 517 146,98	-2 306 149,23	243 479,49
Revenus des placements	9 368 286,47	3 032 422,55	3 613 061,85	2 731 839,48	18 745 610,35
Produits de cession des VMP					
Autres produits financiers					
Total 5 - Produits financiers	9 368 286,47	3 032 422,55	3 613 061,85	2 731 839,48	18 745 610,35
Charges financières					
Total 6 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	9 368 286,47	3 032 422,55	3 613 061,85	2 731 839,48	18 745 610,35
RESULTAT COURANT	1 138 055,15	-704 864,39	18 130 208,83	425 690,25	18 989 089,84
Prod. except. de cessions d'elmts.					
Prod. except. reprise / prov.	34 758,00				34 758,00
Prod. et tsfert. de charges excepts.	8 080,99	1 026,26	132,96		9 240,21
Total 7 - Produits exceptionnels	42 838,99	1 026,26	132,96	0,00	43 998,21
Valeur comptable des immo cédées	292,50				292,50
Provisions pour risques et charges					
Charges exceptionnelles diverses	22 859,50	6 756,97	2 333,72	669,45	32 619,64
Total 8 - Charges exceptionnelles	23 152,00	6 756,97	2 333,72	669,45	32 912,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 686,99	-5 730,71	-2 200,76	-669,45	11 086,07
Impôts sur produits financiers	1 495 702,22	522 030,60	506 316,06	293 422,54	2 817 471,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	-337 960,08	-1 232 625,70	17 621 692,01	131 598,26	16 182 704,49